

Commission : Discipline
Date : 17 novembre 2022

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	12 11 22	MERPINS AS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D1	12 11 22	CHAMPNIERS ES	4 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D2	12 11 22	VERDILLE USA	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D2	12 11 22	SAINT YRIEIX AS	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D2	12 11 22	JARNAC SPORTS	12 matches de suspension dont 3 avec sursis	Art. 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	80€
D2	12 11 22	NERSAC FC	3 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	14 11 22	37€
D3	12 11 22	VERDILLE USA	2 matches de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D3	12 11 22	AUBETERRE FC	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	80€

D2	12 11 22	VINDELLE ASFC	6 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	50€
D3	13 11 22	VILLEFAGNAN EFC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D3	13 11 22	ROULLET FC	7 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire et Art.4.4 du Règlement Disciplinaire	Joueur	14 11 22	80€
D3	13 11 22	ISLE D'ESPAGNAC FCC	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D3	13 11 22	LINARS ES	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D3	13 11 22	LINARS ES	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D4	13 11 22	CHASSENEUIL US	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D4	13 11 22	TAIZE A. – LES ADJOTS	2 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D4	13 11 22	AGRIS SC	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
D4	13 11 22	ALLIANCE 3 B	4 matches de suspension	Art. 7 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€

D4	13 11 22	GOND PONTOUVRE GSFP	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	14 11 22	37€
----	----------	---------------------	-----------------------	----------------------------------	--------	----------	-----

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON